

AFFAIRE N° 20. - Acquisition d'un terrain de 800 m2, situé à MOUFIA, appartenant à Madame PAYET Jules Marceau.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'une parcelle de terrain de 800 m2, située à Moufia, contiguë à l'Ecole et destinée à son extension.

Ce terrain a fait l'objet d'une proposition de vente de la part de son propriétaire, Madame PAYET Jules, pour le prix de 1 300 000 Frs CFA.

Je vous demande de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de ce terrain.

La dépense sera imputée au chapitre 903 - article 210, du Budget Communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

§

§

Lu
Saint-Louis, le 25 Avril 1973
Bon de l'Etat
Le Secrétaire Général
§
Signé: B. Bassel
Bon copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
R. Pessya